

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1938

présenté par
Mme Cristol, rapporteure thématique

ARTICLE 9

Au début de l'alinéa 4, substituer au mot :

« Elle »

les mots :

« La personne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.